

**Sujet :** [INTERNET] RNN Seine Champenoise

**De :** pib77

**Date :** 15/12/2022 13:46

**Pour :** pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez trouver ci joint mon courrier rédigé à l'attention des commissaires enquêteurs de la RNN Seine Champenoise.

Cordialement

***Christophe BOUTRY***

— Pièces jointes : —

---

RNN de la Seine Champenoise.pdf

652 Ko

## PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SEINE CHAMPENOISE

Bonjour,

*Je me présente Christophe BOUTRY et je suis adhérent au Cercle d'Aviron Nogentais depuis 2005. J'ai démarré sous la tutelle de Monsieur Frédéric Kowal, citoyen de Nogent sur Seine et champion olympique en Aviron en 1996 à Atlanta. Je fus aussi membre du bureau durant 2 mandats.*

*Je viens par la présente émettre quelques commentaires sur ce projet de réserve naturelle, qui en soit, est un beau projet mais nécessite de prendre en compte les bienfaits d'une pratique d'activités nautiques tel que l'aviron et le paddle. Deux disciplines respectueuses de l'environnement et qui procure bonne humeur et bonne santé à ceux qui la pratiquent.*

*Quelques commentaires sur certains articles du décret.*

**Article 13 : « Les activités commerciales sont interdites à l'exception de celles existantes à la date du classement... »**

*Nous avons mis en place depuis longtemps des activités telles que l'accueil d'élèves de lycées, collèges pour la découverte d'un sport à forte consonance environnementale. Nous participons à l'essor du tourisme sur notre commune en accueillant durant randonnée labellisée, des amateurs d'aviron et de patrimoine culturel local.*

*Ces activités permettent des rentrées d'argent, oh combien précieuse pour un club sportif associatif. La pratique de l'aviron nécessitant des moyens importants avec l'achat des bateaux et du matériel annexe.*

*Nous demandons le maintien de ces activités pour les élèves, les touristes et l'achat de notre matériel.*

**Article 15 - II : « La circulation et le stationnement des embarcations à moteur est interdite sur les cours d'eau »**

*Notre sport sur l'eau n'est pas sans risque et parfois les embarcations peuvent se retourner. Hiver comme été la chute d'un adhérent à l'eau doit être pris en charge rapidement avec l'aide de notre sécurité bateau à moteur. C'est aussi une obligation de notre fédération de mettre cette sécurité en place. Nous avons commencé, dans le cadre d'une démarche responsable, à nous équiper de bateaux de sécurité à moteurs électriques.*

*Nous demandons le maintien d'organiser cette sécurité, vitale, avec l'aide de notre flotte de bateaux thermiques et électriques.*

**Article 19 : « concernant la pêche, est autorisé toute forme d'embarcation .... »**

*La pêche est mentionnée mais pas d'autres sport. Pourquoi ne pas dresser une liste plus exhaustive.*

**Article 15 – III : « L'utilisation des embarcations traditionnelles à fond plat mues à la rame et celle des canoës kayaks est autorisés »**

*Dresser une liste comprenant également la pratique du paddles et des bateaux d'aviron.*

**Article 20 : « Les rassemblements ou les manifestations à caractère sportif sont interdits dans la réserve sauf autorisation du Préfet du département après avis du comité consultatif de la réserve »**

*Notre randonnée labellisée par la Fédération Française d'Aviron est organisée une fois par an et soumise aux autorisations qui peuvent être refusées par le Préfet et le comité consultatif. Ceci pourrait mettre en pratique cette superbe promotion de notre patrimoine local.*

## **2<sup>ème</sup> partie : Etat des lieux des enjeux socio-économiques (page 88) :**

*La présence du CAN est mentionnée, depuis la limite aval du projet de réserve sur la Seine, sur un linéaire de 2 km. Ce n'est pas tout à fait exacte car ce tronçon est utilisé pour les nouveaux adhérents afin d'être encadré plus facilement par la sécurité bateau à moteur. Pour les adhérents plus aguerris il n'est pas rare t'étendre nos entraînements jusqu'à Marnay sur Seine et parfois plus en amont jusqu'à Pont sur Seine.*

*Nous demandons le maintien de ces circuits d'entraînements d'autant que des pratiques comme la pêche, n'ont aucune restriction sur ces parcours.*

*Divers :*

*Le CAN est toujours présent pour l'opération « Berges Saines ». Contrairement à d'autres que l'on pourrait penser plus impliqués !!! Vous pouvez vérifier. Nos jeunes et moins jeunes participent avec envie à ce nettoyage annuel. Pour information, la collecte porte ces fruits car d'année en année, la ramasse est plus petite. Tant mieux pour la nature.*

*Avec des lycéens de Provins et leurs professeurs, (adhérents du CAN), des cours pédagogiques sont dispensés notamment sur l'études des microplastiques des eaux de la Seine.*

*La pratique d'un sport en pleine nature procure pour ces adhérents bien être et permet de lutter contre les pathologies liées à la sédentarité. C'est bon pour nos jeunes.*

*Nous avons actuellement au sein de notre club, Margot Boulet, championne olympique à Tokyo en 2020. Catégorie handicap. Axe que nous voulons développer avec l'accueil accompagné pour la pratique de l'aviron.*

*J'espère avoir apporté des remarques constructives au projet, qu'elles auront une lecture juste afin de laisser la pratique de l'aviron, sport esthétique et bienfaiteur par excellence, libre, en pleine et belle nature.*

*Cordialement*

**Christophe BOUTRY**